

Fonds de Compensation : Investissements dans les énergies fossiles

Source : fdc.lu / Rapport annuel de la SICAV-FIS du 31.12.2018

1) Méthode de calcul

Le Rapport annuel de la SICAV-FIS du 31.12.2018 renseigne sur le montant absolu de chaque compartiment de la SICAV-FIS, ainsi que sur le pourcentage que chaque secteur économique (p.ex. "oil and gas producers") représente dans chaque compartiment. Par simple calcul, on arrive aux chiffres absolus ci-dessous. Ont été prises en compte les catégories économiques suivantes : "Oil and Gas producers", "Coal", "Gas", "Oil and Gas services" et "Pipelines".

2) Investissements directs dans les énergies fossiles

Le Fonds de compensation de la Sécurité sociale (FDC) détenait au 31.12.2018 des avoirs à hauteur de **545 millions d'euros** dans des entreprises directement liées à la production d'énergies fossiles (actions & obligations).

419,68 millions sont investis directement dans les entreprises qui exploitent les gisements d'énergies fossiles (categories "Oil and Gas producers", "Coal" et "Gas"). S'y ajoute 125,22 millions d'euros dans les fournisseurs de services à l'industrie d'exploitation (catégories "Oil and gas services" et "Pipelines").

Catégorie	Actions	Obligations	Total
Oil and Gas producers	308.796.188	94.532.660	403.328.848
Coal	1.249.405	0	1.249.405
Gas	4.797.097	10.493.480	15.290.578
Oil and gas services	50.061.263	11.996.211	62.057.504
Pipelines	20.164.911	43.002.603	63.197.513
Total	385.068.864	160.024.984	545.093.848

Les investissements dans les énergies renouvelables sont de 21,2 millions.

Catégorie	Actions	Obligations	Total
Energy alternate sources	7.667.778	13.575.492	21.243.270

3) Quelques multinationales bien connues...

Compagnie	Investissements du FDC
Royal Dutch Shell	41,56 millions €
ExxonMobil	36,18 millions €
Total	28,87 millions €
BP	19,90 millions €
Chevron	8,97 millions €
Lukoil	5,78 millions €
Gazprom	5,75 millions €

4) Un chiffre réel beaucoup plus élevé

Les investissements dans la production d'énergies fossiles du FDC sont **au moins** de 545 millions d'euros. Ce chiffre correspond aux investissements que le rapport du FDC a attribué aux différentes catégories mentionnées plus haut.

Le chiffre réel doit cependant être évalué à un montant beaucoup plus élevé, ce en raison des investissements indirects et des investissements dans des entreprises mixtes qui sont autrement catégorisés. Il n'englobe d'ailleurs que l'industrie de l'exploitation et non pas les investissements dans des secteurs liés.

- **Investissements indirects** : Le FDC effectue des investissements très conséquents dans le secteur financier (banques, fonds, holdings, etc.). Les banques quant à elles détiennent un montant important en avoirs des entreprises pétrolières et autres. De cette manière, le FDC investit de manière indirecte des sommes importantes dans l'exploitation des énergies fossiles, lesquels ne sont cependant pas chiffrables.
- **Entreprises mixtes** : Les grandes entreprises sont souvent actives dans des secteurs divers. Ainsi, elles peuvent être catégorisés par les responsables du FDC dans un autre secteur industriel, alors qu'une partie de leur activité concerne effectivement l'exploitation d'énergies fossiles. Par exemple, le géant minier Glencore est un important exploitant de charbon. Mais vu que l'entreprise exploite de nombreux autres minéraux, il est placé dans la catégorie "mining (non precious)". Les investissements du FDC dans Glencore ne sont donc pas inclus dans le chiffre de 545 millions.
- **Industries liées** : Le chiffre de 545 de millions d'englobe que les secteurs industriels directement engagés dans l'exploitation des énergies fossiles. Or, il y a de nombreux autres secteurs qui sont liés aux énergies fossiles, comme l'industrie automobile, les transports, l'industrie aérienne, l'exploitation minière, etc. En incluant ces secteurs, on arriverait à un chiffre autrement plus important.

déi Lénk (septembre 2019)